

Le CCR-Secrétariat social de Marseille en 2013

"La pauvreté n'est pas une fatalité"

"La précarité n'est pas une fatalité"

C'est autour de ces deux "maximes" que s'est construite notre année 2013.

"La pauvreté n'est pas une fatalité". C'était l'invitation lancée pour le 110^e anniversaire de notre association.

Il a réuni au Mistral quelques 150 personnes, dont plusieurs représentants d'associations partenaires.

Jérôme Vignon, président des Semaines Sociales de France et président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et Philippe Langevin, économiste et membre de notre association, ont captivé l'auditoire en démontrant que l'éradication de la pauvreté dépendait d'abord de nous-mêmes.

En préparation de cette soirée, Philippe Langevin avait fait un travail remarquable sur la situation particulière de Marseille. Nous en donnons ici des extraits essentiels.

"La précarité n'est pas une fatalité". C'était le sujet retenu pour l'atelier que nous avons animé aux Semaines Sociales de France 2013. Elles se sont déroulées en trois lieux simultanément : Paris, Strasbourg et Lyon.

Le samedi 23 novembre 2013 à Lyon près de 60 personnes ont participé à notre atelier et ont échangé en quatre groupes de travail sur différents aspects de ce thème. Vous trouverez dans ce rapport d'activités le compte rendu détaillé de ces travaux.

Parmi les autres activités de l'année 2013, il faut souligner une activité journalistique soutenue avec la rédaction de douze articles parus dans "Église à Marseille" sur cent années de catholicisme social en Provence à travers l'histoire du Secrétariat social de Marseille. Ces articles ont fait l'objet d'un tiré à part publié à l'occasion du 110^e anniversaire.

Il faut également faire état de l'engagement des membres du Secrétariat Social auprès des Amis de Dialogue et de plusieurs interviews donnés à la radio sur des sujets sociaux abordés par notre équipe.

En 2014, nous vous donnons rendez-vous à plusieurs reprises au Mistral pour "les samedis matin du CCR".

François de Bez

Président du CCR-Secrétariat Social de Marseille

1/ Le 110ème anniversaire du CCR-Secrétariat Social de Marseille



18h30 Conférence et débat

Avec Philippe LANGEVIN, maître de conférences à la Faculté des Sciences
Economiques et de Gestion Aix-Marseille Université
et Jérôme VIGNON, président des Semaines Sociales de France et président
de l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale
Pour débattre autour du thème :

«LA PAUVRETE N'EST PAS UNE FATALITE»

20h15 Apéritif convivial

jeudi 10 octobre 2013

Centre le Mistral

11 impasse Flammarion
13001 Marseille

parking assuré



Réponse souhaitée avant le 30 septembre 2013 à secretariat-social.ccr@orange.fr

La pauvreté n'est pas une fatalité

La lutte contre la pauvreté n'est pas une idée neuve. Toute l'histoire économique est celle du combat des plus démunis pour survivre et préserver leur dignité. Aujourd'hui comme hier près de 14% de la population française, soit plus de huit millions de personnes, ne disposent pas de revenus suffisants pour mener une vie épanouissante. Certes, la mise en place de la sécurité sociale et des minimums sociaux a permis d'écarter de la misère des millions de personnes sans pour autant leur offrir des perspectives de changement durable. Dans cette catégorie disparate d'accidentés de la vie, se retrouvent des sans emploi, des sans logement, des sans relation et des sans espoir. Les crises d'un système à bout de souffle ont amplifié les inégalités de conditions de vie. Alors que les hauts revenus ne cessent de progresser, les hommes et les femmes les plus faibles, les moins formés, les isolés continuent à nous renvoyer l'image de notre incapacité à construire une société solidaire.

Mais la pauvreté n'est pas une fatalité. Elle n'est pas une sorte de prix à payer pour que la grande majorité des hommes et des femmes de notre pays vivent du produit de leur travail. L'immense richesse collective de nos pays développés pourrait être partagée différemment pour que chacun puisse exercer ses droits à un emploi, à un logement, à un revenu, à une reconnaissance. La réponse ne viendra pas uniquement des politiques sociales, toujours à améliorer. Elle est en chacun d'entre nous, dans notre capacité à savoir partager. Elle se trouve aussi chez les pauvres eux-mêmes : les écouter c'est déjà faire échec à l'exclusion ; connaître ce qu'ils vivent, c'est déjà voir le monde autrement

Certaines villes, comme Marseille, sont particulièrement affectées non seulement par la pauvreté d'une grande partie de sa population mais aussi par le niveau des inégalités qui placent la cité Phocéenne comme la plus inégalitaire des grandes villes françaises.

Il n'est pas surprenant dans ces conditions que le Centre Chrétien de Réflexion, héritier du Secrétariat Social de Marseille, ait retenu ce thème comme support de débat à l'occasion de son 110^e anniversaire. Certes, il sera traité par des spécialistes comme on dit. Mais leur regard ne se limitera pas à des analyses économiques et sociales d'un monde en quête de repères. Il sera porté par leur conviction chrétienne et inscrit dans la doctrine sociale de l'Eglise. L'homme ne vit pas seulement de pain.

Jérôme Vignon est depuis 2010 président de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES). Directeur à la commission européenne chargé de la protection et de l'exclusion sociale jusqu' en 2009, il préside les Semaines Sociales de France depuis 2007 où il a succédé à Michel Camdessus.

Philippe Langevin est maître de conférences à la faculté d'économie et de gestion d'Aix-Marseille-Université. Membre du conseil économique et social diocésain et du CCR-Secrétariat social de Marseille, il consacre ses travaux à l'analyse des territoires de la région Provence-Alpes Côte d'Azur et de Marseille.

Pour ce 110ème anniversaire du Secrétariat social de Marseille, vous avez choisi de placer au centre la question de la pauvreté et du combat sans relâche qu'elle requiert. Mais ce combat a-t-il une fin? Et s'il n'en avait pas, vaut-il malgré tout la peine d'être livré? C'est une manière provocatrice et risquée de célébrer un siècle et d'avantage de lutte contre la pauvreté. C'est en tout cas une interrogation que nous partageons avec vous lors de la session 2009 des Semaines sociales de France, "Nouvelles pauvretés, nouvelles solidarités".

J'entends baliser le champ de cette question par trois dimensions: politiques, sociale, spirituelle.

1- La réponse positive du politique

Une réponse ferme du politique me fut donnée il y a quelques années par Martin Hirsch, vers 2005, avant qu'il ne soit nommé haut-commissaire. Pour lui, il était clair que les politiques publiques avaient la capacité, si dotées de moyens suffisants, et si correctement réorientées, de réduire sensiblement le taux de pauvreté et particulièrement ce qu'on nomme grande pauvreté.

Alors que l'on constatait partout dans l'Union Européenne une stabilisation et un changement des formes de la pauvreté, deux écoles de pensées s'affrontaient : les libéraux insistant sur le thème de la responsabilité et de l'accès à l'emploi comme leviers essentiels; les solidaristes faisant valoir le rôle primordial d'un filet de protection social inconditionnel.

Martin Hirsch proposait de dépasser cette tension en acceptant l'idée des libéraux que l'accès à l'emploi était prioritaire, avec le correctif des solidaristes que cet accès demandait à être favorisé, accompagné par un effort accru de la collectivité au bénéfice des personnes les plus éloignées du marché du travail.

C'est la notion d'inclusion ou de solidarité active, qui postule une stratégie de réduction de la pauvreté en trois volets : revenu minimum, accompagnement vers l'emploi, accès aux services de base essentiels.

De fait, les comparaisons internationales valident cette préconisation. Elle a obtenu dans certains pays d'Europe centrale des résultats notables. Elle se heurte cependant dans la crise à deux difficultés de taille : l'étroitesse des marges de manœuvre budgétaire ; la réticence croissante d'une part importante de l'opinion à accroître les dépenses qui passent pour de l'assistanat.

Retenons cependant le réalisme de cette approche fonctionnaliste qui a le mérite de lier le politique à des engagements et de préserver l'importance des mécanismes de base de solidarité obligatoire, qui restent le rempart essentiel contre la pauvreté. Sachons voir aussi les progrès, même s'ils sont lents, de la lutte contre la pauvreté (observations sur les rythmes de l'intégration des migrants).

2- Les nouvelles formes de l'action sociale

Un dispositif public important n'a jamais supprimé l'action de la société civile. Il y a au contraire une relation de réciprocité entre la société civile et l'action publique. Depuis une trentaine d'années, cette complémentarité a pris la forme de nombreux partenariats enchevêtrés. Aujourd'hui, nous assistons à une profonde évolution des pratiques de l'action sociale, dans la relation entre personnes aidées et personnes aidantes, évolution dans laquelle le mouvement ATD a joué un rôle majeur, mais qui inspire désormais l'ensemble du mouvement associatif (voir par exemple Diaconia 2013 et l'impulsion donnée aux diocèses par le Secours catholique).

La nouvelle action sociale questionne non seulement les moyens, mais surtout la méthode de l'action sociale. Elle se centre sur l'importance décisive de la participation des personnes aidées à la mise en œuvre, comme à la conception des politiques. "Rien sur nous sans nous". Sa force idéologique provient de son caractère très général. Au moment où la participation des usagers est généralement reconnue, elle postule que, dans les grands domaines de la santé, de l'éducation, du logement, les politiques ne peuvent réussir si elles n'ont pas été informées par l'expérience des pauvres.

Poussée à l'extrême, la nouvelle action sociale suggère que les réformes inspirées par l'expérience et la parole des pauvres sont de nature à être bénéfique pour l'ensemble de la population. Elles apportent ainsi une réponse à la question complexe de la "socialisation" posée il y a plus de soixante ans par l'encyclique Mater et Magistra du Pape Paul VI.

Il m'arrive cependant, je l'avoue, d'éprouver un malaise, face à l'affirmation systématique et abrupte de la participation des personnes les plus pauvres. Ne devrait-on pas mieux organiser la participation de tous ? N'y a-t-il pas aussi un double risque au regard de l'enjeu concret de réduction de la pauvreté :

- d'une part, la réduire à un dispositif procédural (c'est aussi le risque de Diaconia 2013);
- d'autre part, ériger les personnes les plus pauvres en une nouvelle figure messianique qui devrait conduire le combat social, au détriment de la mobilisation plus large, citoyenne, de l'ensemble de l'opinion.

3- Une perspective spirituelle qui ouvre des horizons.

Nous savons, spécialement ceux d'entre nous qui ont participé au cheminement de Diaconia 2013, que les pauvres sont un chemin vers le christ. Mais le but du chemin, c'est le Christ. Et la route de ce chemin est une conversion du cœur, et pas seulement un mouvement social. Cette perspective spirituelle peut nous aider à mettre en perspective et l'approche réaliste, et celle que faute de mieux je qualifierais d'idéaliste.

Pour ouvrir sur cette perspective, ayons en mémoire l'évangile de St Matthieu (XXVI 11-13). La scène se passe très peu de jours avant la Passion et le Christ a déjà multiplié les allusions à sa mort prochaine et à sa Résurrection. Reçu pour un repas chez Simon dit le lépreux, Jésus reçoit l'hommage imprévu d'une femme qui verse sur ses cheveux le contenu d'un vase d'albâtre, un parfum précieux. Les disciples présents se récrient face au gâchis : le prix de ce parfum aurait permis d'aider bien des pauvres.

Jésus les remet en place vertement et mystérieusement. Cette femme a bien agi : "Les pauvres, en effet, vous les aurez toujours avec vous, mais moi, vous ne m'aurez pas toujours. Si elle répandu ce parfum sur mon corps, c'est pour m'ensevelir qu'elle l'a fait" et les siècles futurs garderont sa mémoire.

Aux réalistes, le Christ adresse un message clair : hypocrites, êtes-vous vraiment désireux du

bien des pauvres, êtes-vous vraiment solidaires de leurs souffrances et ne cherchez-vous pas par vos subsides à les tenir loin de vous ?

Aux idéalistes, le message est plus complexe. Faut-il renoncer à soulager radicalement la pauvreté, puisqu'elle subsistera toujours ? Et Jésus doit-il être préféré aux pauvres?

Une lecture au second degré est nécessaire pour comprendre que si le désir de remédier par la justice à la souffrance des pauvres est légitime, sa finalité n'est pas l'éradication d'un mal abstrait. La finalité est celle d'une conversion de soi-même dont l'amour du christ est la boussole, cette conversion que la femme au geste insensé avait accomplie.

Ainsi s'éclairent d'autres enseignements comme celui de St François. En prêchant les vertus de la "Pauvreté", il ne faisait pas l'apologie de la misère ni du dénuement, mais invitait à se dépouiller d'un superflu qui retranchait aux pauvres ce qui pourrait leur être nécessaire pour vivre. Les successeurs de St François se sont engagés dans la recherche de solutions économiques de lutte contre la pauvreté qui modifient les relations commerciales (avec les Mont de Piété et le prêt sur gage).

En rentrant dans la relation à autrui par la "Pauvreté", on s'ouvre à sa propre existence. Jean Vanier et l'Arche, aujourd'hui, ne disent pas autre chose. Si le dépouillement d'un soi encombrant est le chemin, si l'accueil et l'écoute des pauvres sont le sacrement de la rencontre comme l'écrit si bien Jean Vanier, les pauvres en eux-mêmes ne constituent pas un groupe messianique qui détiendrait à lui seul les solutions aux problèmes du monde d'aujourd'hui comme pourrait le laisser entendre une interprétation radicale d'un christianisme héroïque qui s'abstiendrait de faire face aux réalités complexes de notre monde, ayant trouvé déjà dans la participation et l'écoute des pauvres une issue complète.

Autrement dit si la participation des pauvres à la lutte contre la pauvreté est une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante pour progresser significativement dans cette lutte avec toute sa dimension économique, sociale et politique.

Le Secrétariat social de Marseille a 110 ans

Le 10 octobre, le Centre chrétien de réflexion (CCR), héritier du Secrétariat social, invitait les Marseillais à célébrer l'anniversaire d'une des plus anciennes associations de la ville. En face de Philippe Langevin et de Jérôme Vignon, les deux orateurs de cette soirée, la salle de conférences du Mistral était pleine.

« **L**a pauvreté n'est pas une fatalité ! » C'est par cette interpellation, cette affirmation forte et autoritaire que le Secrétariat social de Marseille a souhaité marquer son 110^e anniversaire. Triste cadeau ? Comment ne pas se décourager quand on sait que c'est justement la lutte contre la pauvreté qui présidait, il y a plus d'un siècle, à la naissance du Secrétariat ? Rien n'aurait donc progressé depuis l'époque de Paul Mélizan et d'Étienne Estrangin ?

Un engagement collectif

Dressé par Philippe Langevin, membre du Centre chrétien de réflexion (CCR) et maître de conférences à la Faculté des Sciences économiques d'Aix-Marseille Université, le tableau actuel de notre territoire social est bien noir. Si le programme Euroméditerranée et l'année "Capitale" ont permis le développement de zones jusque-là délaissées, le renouveau de Marseille reste très relatif. Des chiffres dans le rouge manifestent une intensité grave de la pauvreté, de la précarité, de la solitude. Dans les quartiers Nord la situation semble plus difficile depuis toujours. Et avec un commerce mondial en perte de vitesse, la cité phocéenne, ouverte naturellement sur l'extérieur, ne crée pas assez d'emplois, accentuant un peu plus des inégalités déjà criantes. En bas de l'échelle, dans l'ombre des grues du changement, les plus pauvres constituent une économie de bazar faite de système D et de précarité. En réalité, « des Marseilles » se côtoient sans se rencontrer. En tant que chrétiens, notre responsabilité n'est-elle pas, justement, de créer les conditions de cette rencontre, de tisser des liens de solidarité et de compréhension ? Peut-on accepter cet état de séparation sur la ligne inhumaine de la compétitivité ? Notre devoir n'est-il pas de poser des regards plus positifs sur des situations qui ne



À la tribune, François de Bez entouré de Jérôme Vignon et Philippe Langevin.

sont jamais plaisantes ? Car la pauvreté n'est jamais sympathique. Prenez les Roms : la beauté se mérite, elle nécessite l'effort de la charité, la patience de la rencontre. Face aux découragements et aux peurs, des militants chrétiens témoignent, ce soir encore, de perles de solidarité. Face à l'individualisme contemporain, les chrétiens doivent en appeler à un engagement collectif — osons dire religieux.

Une nouvelle culture sociale

Pour Jérôme Vignon, président des Semaines Sociales de France et de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, l'action sociale requiert une mobilisation très large, des "héros" de la solidarité aux catégories socio-professionnelles qui peuvent à leur manière changer le monde : ces huissiers qui peuvent se faire des médiateurs précieux, ces architectes bâtisseurs de toits pour l'Humanité de demain, ces infirmières qui se tiennent sur le seuil de la misère du monde. Avec le concours d'une société civile active, le politique sera ainsi en mesure de jouer son rôle, de réarticuler, par exemple, le Marseille qui avance et le Marseille qui stagne ou recule.

La très grande richesse de notre société civile laisse espérer des développements prometteurs : environ cinquante mouvements chrétiens ou d'inspiration chrétienne courent au partage et illustrent un acte de foi. Parmi eux, ATD-Quart

Monde est à la base d'une révolution culturelle manifestée par Diaconia 2013.

Au cœur de cette nouvelle culture sociale, le croisement des savoirs et l'écoute des personnes aidées viennent bouleverser les pratiques. Car « si vous écoutez ce que les pauvres ont à dire, alors non seulement les politiques qui leur sont destinées vont mieux fonctionner, mais peut-être même que ces politiques seront meilleures pour tout le monde », affirme Jérôme Vignon. Promesse prophétique ! Il s'agit cependant de ne pas se satisfaire de la seule participation des exclus et des pauvres, mais de passer au politique. Un autre écueil à éviter est celui de l'idéalisation de la figure du pauvre — idéalisation qui risquerait de mener vers un messianisme dangereux. En fait, c'est à une conversion perpétuelle que l'interpellation de la pauvreté nous conduit.

Dans cet « effort de vérité » auquel nous invite le pape François, plusieurs boussoles sont à notre disposition. Nous avons d'abord la lumière de l'Évangile, en l'occurrence celle de Matthieu 26,11, qui nous rappelle au véritable souci du pauvre et à la centralité du Christ. Demeurent ensuite les flammes de notre Tradition. Or notre histoire locale fourmille de ces crépitements, de ces figures dont le CCR nous invite régulièrement à la relecture. Nous fêtons justement le bicentenaire de l'une d'entre elles : Frédéric Ozanam.

Rémi Caucanas



Marseille, ville pauvre ? Une approche monétaire

Maître de conférences à Aix-Marseille Université
23-3-13

Le discours dominant sur Marseille fait état d'un incontestable redressement. Le retour de la progression de la population (850 000 habitants en 2009 contre 797 000 en 1999), des emplois (entre 4 à 5000 par an jusqu'à la crise), la réduction du taux de chômage passé de 22% en 1999 à 13 % aujourd'hui témoignent d'une dynamique positive. Les grands investissements récents (Euroméditerranée, Contrats urbains de cohésion sociale, Grand Port de Marseille, pôles d'excellence en matière de recherche, technopoles, grand projet de ville, potentiel universitaire...) prouvent les capacités d'une ville longtemps considérée comme une ville entropôt aux fréquentations douteuses.

Pourtant, malgré ces réussites, plusieurs indicateurs montrent la situation de grande pauvreté d'une partie importante de ses habitants. La moitié des marseillais gagnent moins de 1 370 € par mois. Les taux d'allocataires des minima sociaux sont deux fois plus élevés qu'au niveau national. Parmi les 10 communes de plus de 200 000 habitants du pays, c'est à Marseille que le revenu médian est le plus faible : 16 456 €. Marseille va mieux que les marseillais.

Plus significatif encore est le niveau des inégalités. Les 10% des ménages les plus riches gagnent plus de 15 fois plus par unité de consommation que les plus pauvres. Cet écart ne se constate nulle part ailleurs. Plus qu'une ville pauvre, Marseille est une ville éclatée dont l'unité de façade ne doit pas faire illusion. Inégalités sociales d'abord entre près de 20% des habitants au seuil de pauvreté et plus de 10% au seuil de l'impôt sur les grandes fortunes. Inégalités territoriales ensuite qui opposent les beaux quartiers du 7^e et 8^e arrondissement au centre ville et aux quartiers nord où les revenus moyens soit trois fois plus faibles. Ces écarts sont amplifiés au niveau des quartiers. Les habitants de Périer gagnent en moyenne 9 fois ce que touchent ceux de la Solidarité, la bien nommée, dans le XV^e arrondissement ; encore ne s'agit-il que de moyenne !

Cette situation préoccupante relativise le discours sur le renouveau de Marseille. En fait ce nouveau prolétariat fait peu parler de lui. Protégé par les systèmes sociaux (dans certains quartiers du centre-ville ou des XIV^e et XV^e arrondissement plus de 10% des habitants ne déclarent aucun revenu), soudé par leurs communautés d'origine, bénéficiaire de l'entraide familiale il construit d'autres Marseille sur une étonnante capacité à bricoler pour survivre. Le travail au noir, l'économie de bazar, la capacité à « tirer » sur les aides sociales sont les signes d'une économie plus astucieuse que laborieuse.

Ainsi, au-delà d'un discours convenu sur la force de ses migrations successives, sur la qualité de ses associations, sur son hospitalité généreuse et sa capacité à échanger et à se comprendre, Marseille isole de plus en plus la partie la plus précaire de ses habitants qui voient la ville se transformer sans qu'ils en aient leur part. Les nouveaux logements sont trop chers pour eux, les emplois créés ne leur sont pas accessibles, l'université leur est étrangère. Alors, ils se replient sans bruit sur des vies pauvres que la statistique ne connaît pas et que les cadres supérieurs, les ingénieurs et les aménageurs ne rencontrent jamais. Ici, les pauvres sont plus pauvres qu'ailleurs et les riches plus riches qu'ailleurs. Dans une ville des extrêmes, les moyennes perdent leur sens. La pauvreté n'est pas un chiffre. Pour la combattre, il faut savoir la regarder.

La définition de la pauvreté ne va pas de soi. Selon le Conseil Européen (1984), « doivent être considérées comme pauvres, les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles ou

sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre où elles vivent ». Cette approche qualitative peut avoir diverses interprétations.

La célèbre définition du père Wresinski est beaucoup plus parlante « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de ré - assurer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi même dans un avenir prévisible » (1987).

I-La situation de Marseille par rapport aux autres grandes villes de France

Pour avoir une première idée de la situation économique et sociale des marseillais nous comparons la situation de Marseille avec celle des 10 autres villes françaises dont la population est supérieure à 200 000 habitants.

1-Le taux de pauvreté des ménages

Calculé à partir du pourcentage de ménages qui perçoivent moins de 60 % du revenu médian (954€/ mois par unité de consommation en 2009) national, le taux de pauvreté en France métropolitaine est de 15%. Il est relativement stable dans le temps. La pauvreté est d'abord urbaine. Le tableau montre qu'il est supérieur dans les 11 plus grandes communes Françaises. Il souligne la situation difficile de trois grandes villes : Montpellier, Lille et Marseille. On ne s'attendait pas à voir Montpellier, plus connue par son rayonnement que par la précarité du quart de ses ménages dans cette classe. Les grands travaux conduits aussi bien à Lille (Eurolille) qu'à Marseille (Euroméditerranée) n'ont pas empêché ces deux grandes villes d'être particulièrement affectées par la pauvreté et la précarité¹.

| Taux de pauvreté des ménages par commune- 2009 | | |
|---|-----------------|------------------|
| | Ménages pauvres | Taux de pauvreté |
| Paris | 169 910 | 16% |
| Marseille | 93 179 | 26% |
| Lyon | 32 979 | 15% |
| Toulouse | 37 246 | 19% |
| Nice | 34 996 | 20% |
| Nantes | 21 708 | 17% |
| Strasbourg | 26 431 | 24% |
| Montpellier | 29 853 | 27% |
| Bordeaux | 20 106 | 18% |
| Lille | 25 561 | 27% |
| Rennes | 15 682 | 18% |
| F r a n c e métropolitaine | 3 930 682 | 15% |

Source : Observatoire des inégalités

Marseille est donc, après Lille et Montpellier, la commune de plus de 200 000 habitants où la part des ménages pauvres est la plus élevée. Par rapport aux 98 communes qui ont plus de

¹ Compas Etudes Août 2012

50 000 habitants, Marseille occupe la 22^e place. Les autres indicateurs utilisés conduisent au même résultat.

2-Les indicateurs économiques de la pauvreté

Nous retiendrons les indicateurs proposés par le CCAS de Marseille dans son rapport sur l'analyse des besoins sociaux² 2011-2012.

Ces indicateurs sont classés en trois familles

Les indicateurs monétaires

- part des ménages imposés
- médiane des revenus
- 1^{er} décile
- 9^e décile
- rapport inter- décile

La structure des ménages

- part des ménages composés d'une seule personne
- part des familles monoparentales

La population active

- taux d'activité des 15-64 ans 2011
- taux de chômage 2011
- part des non diplômés dans la population non diplômée de plus de 15 ans.

Appliqués aux 11 villes de plus de 200 000 habitants, ces indicateurs soulignent la place particulière de Marseille.

| Indicateurs économiques 2009 (Source : INSEE) | | | | | | |
|--|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------|----------------------|
| | Part des ménages imposés | Médiane des Revenus en € | 1 ^{er} décile en € | 9 ^e décile en € | Rapport Interdécile 2009 | Taux de Chômage 2011 |
| Paris | 71,5% | 25 044 | 5 870 | 67 284 | 11,5 | 11,0% |
| Marseille | 53,4% | 16 456 | 2 415 | 37 021 | 15,3 | 17,3% |
| Lyon | 64,9% | 21 154 | 6 445 | 45 209 | 7 | 11,4% |
| Toulouse | 55,6% | 18 997 | 4 500 | 41 367 | 9,2 | 14,5% |
| Nice | 56,4% | 17 873 | 4 490 | 39 090 | 8,7 | 12,8% |
| Nantes | 59,1% | 19 656 | 5 521 | 41 700 | 7,6 | 13,9% |
| Strasbourg | 55,6% | 16 659 | 3 409 | 39 537 | 11,8 | 15,9% |
| Montpellier | 52,7% | 16 014 | 2 908 | 38 801 | 12,7 | 18,5% |
| Bordeaux | 58,4% | 19 700 | 4 854 | 45 910 | 7,6 | 14,4% |
| Lille | 54,3% | 16 125 | 2 480 | 37 775 | 15,2 | 17,0% |
| Rennes | 59,0% | 19 163 | 4 954 | 40 427 | 8,2 | 11,2% |
| France métropolitaine | 58,4% | 18 749 | 6 785 | 37 940 | 5,6 | 11,2% |
| | Part des familles monoparentales | Part des ménages d'une personne. | Taux d'activité 2011 | Part Population Sans Diplôme | Population | |
| Paris | 7,7% | 51,3% | 76,2% | 13,3% | 2341050 | |
| Marseille | 12,8% | 39,1% | 66,2% | 24,4% | 850 602 | |
| Lyon | 7,7% | 48,1% | 71,9% | 14,1% | 479803 | |
| Toulouse | 8,0% | 51,6% | 69,4% | 13,5% | 440 204 | |
| Nice | 9,9% | 43,2% | 69,4% | 19,5% | 340 735 | |
| Nantes | 7,7% | 50,6% | 69,8% | 12,2% | 282 047 | |
| Strasbourg | 9,4% | 46,1% | 67,1% | 21,6% | 271708 | |
| Montpellier | 10,0% | 49,0% | 63,6% | 17,8% | 255 080 | |
| Bordeaux | 7,8% | 54,3% | 71,5% | 12,5% | 236 725 | |
| Lille | 8,4% | 52,4% | 64,6% | 19,9% | 226 827 | |
| Rennes | 7,1% | 51,0% | 64,9% | 12,3% | 206 604 | |
| France métropolitaine | 8,6% | 33,7% | 71,9% | 18,3% | 62465 709 | |

² CCAS de Marseille. Rapport sur l'analyse des besoins sociaux 2011-2012

3-Les indicateurs sociaux

Les données sont de 2008 et n'intègrent pas le RSA. Trois sont retenus :

- la proportion des bénéficiaires du dispositif RMI dans la population de moins de 65 ans
- la proportion d'allocataires de l'API (allocation parent isolé) parmi les femmes de 15 à 49 ans
- la proportion des allocataires de l'AAH (allocation adulte handicapé) parmi les 20-59 ans

Appliqués aux 11 villes de plus de 200 000 habitants, ces indicateurs soulignent la place particulière de Marseille dont les revenus sociaux évitent à plus de 20% de la population de tomber dans la grande misère.

| Indicateurs sociaux 2008-2009 | | | |
|-------------------------------|-------|------|------|
| | RMI | API | AAH |
| Paris | 4,2% | 0,7% | 1,8% |
| Marseille | 11,4% | 3,0% | 3,2% |
| Lyon | 3,5% | 0,9% | 2,1% |
| Toulouse | 6,9% | 1,5% | 2,4% |
| Nice | 4,6% | 1,7% | 4,8% |
| Nantes | 5,1% | 1,3% | 2,5% |
| Strasbourg | 7,6% | 1,8% | 2,3% |
| Montpellier | 9,3% | 1,9% | 4,0% |
| Bordeaux | 6,3% | 1,3% | 3,9% |
| Lille | 12,7% | 2,8% | 4,3% |
| Rennes | 3,9% | 1,1% | 2,7% |
| F r a n c e métropolitaine | 4,4% | 1,4% | 2,6% |

Source ; CCAS de Marseille

Marseille présente avec Lille le taux le plus élevé d'allocataires du RMI, le plus élevé d'allocataires de l'API de toutes les grandes villes et une part importante d'allocataires de l'AAH.

En France, la pauvreté est surtout urbaine. Les 100 plus grandes villes rassemblent un tiers des ménages pauvres, alors qu'ils ne regroupent qu'un cinquième de la population. Avec 93 179 ménages sous le seuil de pauvreté en 2009, Marseille est la première grande ville concernée par le faible revenu du quart de ses ménages.

4-Position des grandes villes

D'après ces indicateurs on peut classer les grandes villes françaises en 4 catégories

Catégorie 1 : Paris et Lyon, quel que soit l'indicateur retenu, sont bien au dessus des autres villes avec un revenu médian élevé, ainsi que ceux du 1° décile. Le 9° décile est néanmoins beaucoup plus élevé à Paris qu'à Lyon, ce qui se traduit par des inégalités beaucoup plus fortes dans la capitale qu'à Lyon. La part des familles monoparentales est faible, les taux d'activité élevés et la part de la population sans diplôme modeste.

Catégorie 2 : Rennes, Nantes, Bordeaux et Toulouse ont des caractéristiques comparables qui traduisent une faible précarité de leur population : plus de 55% des ménages sont imposés, le revenu médian est relativement élevé, le rapport inter- décile légèrement supérieur au rapport

national. Le 1° décile est autour de 5 000€ et le 9° de 40 000 €. Les taux d'activité sont autour de 70% et la part de la population sans diplôme faible.

Catégorie 3 : Nice et Strasbourg sont en situation moins favorable avec un revenu médian faible. Si le 9° décile est le même, les écarts dans le 1° au bénéfice de Nice expliquent le niveau élevé des inégalités de ressources à Strasbourg où la situation est un peu moins favorable que sur la Côte d'Azur : taux de chômage plus élevé, taux d'activité plus faible. La population est diplômée mais le niveau des prestations sociales indique des quartiers pauvres dans des villes considérées comme riches.

Catégorie 4 : Lille, Montpellier et Marseille présentent toutes les caractéristiques de la précarité. Le revenu médian est faible, comme celui du 1° et 9° décile par rapport aux autres villes, les inégalités sont fortes, les taux de chômage sont élevés et les taux d'activité faibles. C'est aussi dans ces villes que la part des ménages imposés est la plus faible, comme la part des diplômés dans la population. Une grande partie de la population est couverte par les minima sociaux.

On peut noter aussi que, au sein de ces 11 villes, la place de Marseille est préoccupante. :

- en dixième position sur douze (après Montpellier) pour le revenu médian
- en dernière position pour les revenus du 1° décile et du 9° décile: c'est à Marseille qu'ils sont les plus faibles
- en première position pour le rapport inter- décile. Marseille est la grande ville la plus inégalitaire du pays
- en deuxième position pour le taux de chômage (après Montpellier) et une des dernières pour le taux d'activité

C'est aussi la ville où la part des familles monoparentales est la plus élevée comme celle de la population sans aucun diplôme et la population couverte par les minimas sociaux.

II- La précarité dans les Bouches du Rhône

On ne peut pas isoler Marseille de son environnement économique et social lui aussi très dégradé. C'est pourquoi une analyse au niveau du département des Bouches du Rhône fournit d'intéressants éléments de comparaison.

Le département des Bouches-du-Rhône est l'un des départements de France métropolitaine les plus affectés par la pauvreté d'un grand nombre de ses habitants. Sa position géographique entre Europe et Méditerranée fait de ce territoire de passage et d'accueil un espace où s'installent des habitants en quête de vie meilleure originaires d'autres régions françaises, de la rive sud de la Méditerranée ou de la Roumanie. Son système économique ne parvient pas à créer assez d'emploi pour répondre à la demande de la population active et le taux de chômage est structurellement plus élevé qu'au niveau national. La partie la plus performante de son économie offre des emplois qualifiés qui ne sont pas accessibles à des demandeurs, pour la plus grande part peu diplômés et peu qualifiés. La pénurie de logements, notamment sociaux, contribue à l'occupation de logements insalubres dans le centre des villes proposés par des propriétaires sans scrupules. Les jeunes en sont les premières victimes.

Les conditions de vie de près de 17 % des habitants sont extrêmement précaires. On peut estimer qu'il y a dans le département 360 000 personnes dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian, soit moins de 956 € mensuels en 2010. Leur insertion économique et sociale est rendue très difficile non seulement par la pénurie d'emplois et de logements, mais aussi par le manque de moyens attribués aux structures qui s'attachent à lutter contre la pauvreté. Alors que l'Etat a tendance à se désengager du financement des associations qui accompagnent cette population, le Conseil Général doit faire face à des dépenses sociales obligatoires de plus en plus

élevées et les prestations de la caisse d'allocations familiales pèsent de plus en plus lourd dans le budget social de la Nation. La part des revenus sociaux dans le revenu des ménages du département est particulièrement élevée.

Néanmoins, les prestations sociales, indispensables au demeurant, ne suffisent pas pour résoudre ce problème difficile. Le secteur associatif est largement mis à contribution pour accompagner des personnes, des familles et des ménages en grandes difficultés. La plupart de ces dépenses sont assurées par le Conseil Général, les communes et les E.P.C.I. sous la forme de prix de journée ou de subventions.

La structure par âge de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté à 60% dans la population montre que 33,5% ont moins de 20 ans, 6,5% ont entre 20 et 24 ans et 5,5% entre 25 et 29 ans.

Ce qui signifie que 144 000 jeunes de moins de 24 ans et 163 800 de moins de 30 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté. La situation s'est probablement dégradée depuis 2008, même s'il n'y a pas encore de statistiques disponibles.

III-Explications : des causes multiples et additionnelles

Le niveau de pauvreté de Marseille ne doit rien au hasard.

1-La pénurie d'emploi

En 2009, il y a à Marseille :

- 340 834 emplois au lieu de travail
- 299 706 emplois au lieu de résidence

Les emplois au lieu de travail se répartissent de la façon suivante selon le statut professionnel :

| Emplois selon le statut professionnel à Marseille 2009 | | | | | |
|---|---------|------|---------|------|-------|
| | 2009 | % | 1999 | % | 99-09 |
| Ensemble | 340 834 | 100 | 297 830 | 100 | 14,4% |
| Salariés | 302 090 | 88,6 | 264 780 | 88,9 | 14,0% |
| dont femmes | 155 891 | 45,7 | 130 583 | 43,8 | 19,4% |
| dont temps partiel | 53 624 | 15,7 | 47 729 | 16 | 12,4% |
| Non salariés | 38 744 | 11,4 | 33 050 | 11,1 | 17,2% |
| dont femmes | 13 402 | 3,9 | 10 652 | 3,6 | 25,8% |
| dont temps partiel | 4 770 | 1,4 | 3 237 | 1,1 | 47,3% |

Source : INSEE

Si les emplois ont progressé de 14,4% entre 1999 et 2009, il s'agit principalement d'emplois occupés par des femmes qui ont augmenté de 19,4%. Les emplois non salariés, notamment à temps partiel et occupés par des femmes ont augmenté à Marseille plus vite que les emplois salariés. C'est un indicateur de fragilité.

Entre 2000 et 2006, l'emploi privé salarié augmentait de 5 000 postes de travail par an en moyenne. En 2007, l'impact de la crise s'est traduit par une perte de près de 900 emplois. Les bons résultats observés en 2008 ont pu laisser penser que Marseille avait su résister. Mais les évolutions constatées depuis démontrent que l'emploi marseillais a peu bénéficié de la reprise de l'activité économique de 2010.

Les années 2010 et 2011 se caractérisent par une quasi stabilité du nombre d'emplois salariés privés à Marseille. Cette relative stabilité est à mettre en parallèle avec la croissance de l'emploi enregistrée au niveau national. Seuls les services ont vu leurs effectifs augmenter alors que le BTP et l'industrie perdaient encore des emplois. Mais ce sont surtout les services peu qualifiés (administratifs et de soutien, sécurité, nettoyage) qui voient leur emploi augmenter, moins fortement qu'au niveau national cependant. Les services aux entreprises perdent des emplois.

| Emplois salariés privés à Marseille au lieu de travail | | |
|---|---------|----------------------------|
| | Total | Variation/année précédente |
| 2000 | 195 274 | |
| 2001 | 200 299 | 5 025 |
| 2002 | 205 107 | 4 808 |
| 2003 | 208 624 | 3 517 |
| 2004 | 208 895 | 271 |
| 2005 | 214 291 | 5 396 |
| 2006 | 219 076 | 4 785 |
| 2007 | 218 210 | -866 |
| 2008 | 221 948 | 3 738 |
| 2009 | 220 862 | -1 086 |
| 2010 | 221 615 | 753 |
| 2011 | 221 424 | -191 |

Source : AGAM- Observatoire de l'emploi

Il manque à Marseille 100 000 emplois pour retrouver une place moyenne dans les grandes villes de France. Entre 2000 et 2008, le nombre de demandeurs d'emploi a régulièrement diminué, sauf la dernière année 2008. Entre 2009 et 2012, avec la nouvelle définition retenue, la situation s'est régulièrement dégradée. 81 469 demandeurs d'emploi sont inscrits à pôle emploi au 31-12-2012.

2-Un niveau de chômage particulièrement élevé

Après avoir régulièrement diminué entre 1999 et 2008, le taux de chômage dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne est reparti à la hausse à partir du quatrième trimestre 2008.

| Taux de chômage localisé | | | | | | | | | | |
|---------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
| Marseille- Aubagne | 12,1 | 12 | 12,1 | 12,3 | 11,7 | 10,5 | 12 | 12,5 | 12,6 | 12,9 |
| France | 8,5 | 8,9 | 8,9 | 8,8 | 8 | 7,4 | 9,1 | 9,4 | 9,2 | 9,9 |

Il faut voir dans ce mouvement l'impact de la crise de 2008 qui n'a épargné aucun territoire. Ce taux est 3 points plus élevé qu'au niveau national en 2012 contre 6 en 1999. Il suit toutefois la même tendance. L'écart entre le taux de chômage de la zone d'emploi de Marseille-Aubagne et le taux national est stable.

3-Des revenus annuels faibles

Comme nous l'avons déjà noté, le taux de bas revenus est particulièrement élevé à Marseille. Pour l'ensemble des foyers fiscaux le revenu net déclaré moyen est de 20 579 €/an soit 1 700 €/mois, stable depuis 2006. Pour les 51,5% foyers non imposés, il est de 8083 €/an soit 969 €/mois. La distribution des revenus déclarés des ménages par unité de consommation en 2010 montre que :

- les 10% de personnes aux revenus les plus faibles perçoivent 2 415€/an soit 201 € par mois
- les 20% de personnes aux revenus les plus faibles perçoivent 6 448 €/an soit 537 € par mois
- les 30% de personnes aux revenus les plus faibles perçoivent 9 964 €/an soit 830 € par mois.

Elles sont toutes en dessous du seuil de pauvreté.

Quelques éléments sont relevés par le dernier rapport du DROS au niveau de la zone d'emploi de Marseille- Aubagne.

En 2011, 25,3% des habitants de moins de 65 ans de la zone d'emploi de Marseille-Aubagne³ ont un revenu inférieur à 60% de la médiane des revenus disponibles avant impôts, soit 908 € pour une personne seule, 1 907 € pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans. Cette situation résulte des temps partiels (47% des ménages pauvres travaillent à temps partiel) et des familles nombreuses dont seul l'un des membres perçoit des revenus d'activité. En 2007, les trois quarts des ménages pauvres ont perçu moins de 830 € par mois, 80% du SMIC.

Le taux d'enfants à bas revenus, c'est à dire la part des enfants de moins de 20 ans vivant dans des foyers à bas revenus sur l'ensemble des enfants de moins de 20 ans est de 42% dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne. 35% des familles monoparentales ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, cinq points de plus qu'au niveau national.

Le travail ne protège pas toujours de la pauvreté⁴. 60 000 actifs avec emploi appartiennent à un ménage pauvre. En ajoutant les conjoints et les enfants 150 000 personnes sont concernées⁵. Cette situation résulte des emplois à temps partiels faiblement rémunérés et de la faible qualification des travailleurs pauvres. Prés d'un jeune salarié sur deux perçoit un bas salaire.

Le risque de bas salaires concerne plus particulièrement les femmes, les salariés à temps partiels et les intérimaires. Dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne la population à bas salaire est celle de jeunes actifs et des salariés à temps plein que l'on retrouve notamment dans les services aux entreprises, la sécurité et le nettoyage.

Le revenu médian et la part des ménages imposés sont plus faibles à Marseille que dans la plupart des autres grandes villes de France. La structure des revenus déclarés montre une plus faible part des revenus salariaux (62,4% contre 64,1%) et une plus forte part des pensions, retraites et rentes (24,7% contre 23,6%), résultat du vieillissement et d'une forte précarité d'une partie des marseillais. Le rapport inter décile entre les 10% des ménages aux revenus les plus faibles et les 10% aux revenus les plus élevés traduit des inégalités de revenus plus fortes à Marseille qu'ailleurs. C'est est un des plus élevés de toutes les grandes villes : les 10% des ménages aux revenus les plus élevés gagnent 15,3 fois plus que les 10% aux revenus les plus modestes contre 14,1 en 2008.

³ Baromètre social 2011 du DROS- Novembre 2012.

4-Des situations familiales fragiles

La répartition des ménages selon la structure familiale est différente de la répartition nationale. 39,1% des ménages sont composés d'une seule personne dont 15,8% d'hommes et 23,3% de femmes contre 33,7% au niveau national. Leur part relative augmente régulièrement. Il y a, toujours en valeur relative, davantage de ménages dont la famille principale est monoparentale (12,8%) à Marseille qu'au niveau national (8,6%) et plus de ménages avec familles : 57,3 % contre 55 2%.

La même analyse peut être faite sur la composition des familles avec, en valeur relative, moins de couples avec enfants (23,3% contre 27,9%) et davantage de familles monoparentales (12,8% contre 8,6%). 18% des femmes et 35% des mères isolées sont pauvres. Elles sont moins souvent en emploi que les hommes, quel que soit le nombre d'enfants. Leur salaire net médian est inférieur de 24% à celui des hommes. Elles occupent les deux tiers des CDD à temps partiel.

Un tiers des familles monoparentales sont pauvres. Les séparations, de plus en plus nombreuses, provoquent souvent une chute brutale du niveau de vie.⁶

5-La pénurie de logements

La situation du logement est préoccupante dans le département. Le niveau des prix et la rareté de l'offre limitent l'accès au logement des jeunes et de la partie la plus précaire de la population. La comparaison du prix du logement et du revenu médian qui est de 1 329 € mensuel montre l'impossibilité de se loger dignement d'une grande partie de la population. 30% des locataires ont des revenus mensuels nets entre 345 € et 916 € par mois.

| Secteur | Appartements | | Maisons individuelles |
|-----------------|------------------------|------------------------|-----------------------|
| | Ancien | Neuf | |
| Aix-en-Provence | 3 360 €/m ² | 3 670 €/m ² | 371 200 € |
| Arles | 2 140 €/m ² | 3 270 €/m ² | 260 700 € |
| Istres | 2 530 €/m ² | 3 330 €/m ² | 277 800 € |
| Marseille | 2 660 €/m ² | 3 700 €/m ² | 361 800 € |
| Moyenne | 2 720 €/m ² | 3 610 €/m ² | 316 500 € |

Le parc de logements est non seulement insuffisant mais aussi inabordable pour les ménages modestes. Il est constitué de 413 808 logements dont 91% de résidences principales ; même si 28 000 logements ont été construits entre 1999 et 2009. La moyenne annuelle flottante de la production est de 4 200 logements en 2011 contre 5 150 en 2010. La plupart des constructions nouvelles sont dans le 10^e arrondissement.

Les 72 826 logements sociaux ne peuvent répondre à une forte demande dans un contexte marqué par l'absence de vacances. Dès lors, les ménages pauvres occupent des logements fréquemment insalubres dans le «social de fait », au centre ville où les marchands de sommeil ne sont pas rares.

⁶ le Monde- 7 janvier 2011

De plus, comme le révèle un rapport récent de la Cour des Comptes⁷, il n'y a pas assez de places d'hébergement pour les sans domicile fixe, malgré l'augmentation de places entre 2004 et 2010 de 62%. La saturation du 115 écarte de cette possibilité près de 60% de la demande.

On assiste alors au retour des bidonvilles, notamment à Marseille. Une centaine a été recensée, la plupart des squats dans des entrepôts désaffectés. Si les principaux sont situés à l'entrée des quartiers nord, il y en a dans tous les arrondissements.

6-L'impact des grandes solitudes

Si toutes les personnes qui vivent seules ne sont pas en situation précaire, la solitude est un incontestable facteur de pauvreté, même si elle n'est pas monétaire. La Fondation de France, dans une étude publiée en 2011, a souligné que la solitude, pesante à tout âge, touche désormais des personnes de plus en plus jeunes. Si une personne sur dix est exposée à partir de 40 ans, le risque est multiplié par deux en situation de pauvreté, lorsqu'un divorce ou un veuvage intervient et par trois si la personne est handicapée.

| Part des ménages composés d'une seule personne (Source : INSEE) | | | | |
|--|-----------|-------|-----------------------|-------|
| | Marseille | | France métropolitaine | |
| | 1999 | 2009 | 1999 | 2009 |
| Ménages d'une seule personne | 38% | 39,1% | 31,0% | 33,7% |
| hommes seuls | 14,9% | 15,8% | 12,4% | 14% |
| femmes seules | 23,1% | 23,3% | 18,5% | 19,7% |

A Marseille il y a en valeur relative davantage de ménages composés d'une seule personne qu'au niveau national ; et leur part augmente. 15,8 % sont des hommes seuls et 23,3 % des femmes seules. La pauvreté amoindrit les réseaux sociaux. Dans la tranche 18-25 ans, 7% des habitants sont seuls et n'ont pas de relations amicales régulières. 8% ont rompu tout lien avec leur famille. Ce mouvement est notamment la conséquence des veuvages et des divorces/

7- Un niveau de qualification modeste

Si le niveau moyen de qualification et de formation professionnelle est généralement modeste dans le département, la répartition de la population non scolarisée par diplôme met en évidence quelques spécificités par rapport aux moyennes nationales :

- la part des non diplômés ou des titulaires du CEP est comparable dans le département (32,2%) et au niveau national (32%), avec toutefois un écart sensible pour la part des sans diplôme
- la part des titulaires du BEPC, du Brevet des collèges, du CAP ou du BEP est plus faible dans le département (28,1%) qu'au niveau national (30,6%)
- la part des titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur est plus élevée dans le département (39,7%) qu'au niveau national (37,5%).

⁷ « La politique publique d'hébergement des personnes sans domicile »- Cour des Comptes- 15 décembre 2011

| Diplôme le plus élevé de la population de plus de 15 ans non scolarisée | | |
|--|-----------|-----------------------|
| Part des titulaires en % en 2009 (Source : I.N.S.E.E.) | | |
| | Marseille | France métropolitaine |
| Aucun diplôme | 24,4 | 18,3 |
| Certificat d'études primaires | 8,3 | 11,1 |
| BEPC, Brevet des collèges | 6,9 | 6,3 |
| CAP ou BEP | 18,6 | 24 |
| Baccalauréat ou brevet professionnel | 15,6 | 15,9 |
| Diplôme de niveau bac + 2 | 11,2 | 11,8 |
| Diplôme de niveau supérieur | 15 | 12,7 |

8-L'accès de plus en plus difficile à la santé

L'accès à la santé est de plus en plus difficile pour les populations en difficulté dans le cadre d'un hôpital moins accessible et soumis à de nouvelles règles de fonctionnement. La Cour des Comptes a révélé que 25% des Français auraient renoncé à un soin pour des raisons financières. L'assistance publique de Marseille évalue à 25 M € par an, soit 5% des recettes, le coût de la précarité.

L'APHM a soigné en 2010 6 776 patients reconnus insolvable. De nombreux petits retraités et des jeunes, sans couverture complémentaire, n'ont pas les moyens de payer le forfait hospitalier de 18 € par jour ou le ticket modérateur qui peut aller jusqu'à 200 € par jour. Les pauvres se font moins suivre médicalement, souffrent donc de pathologies plus complexes et arrivent à l'hôpital plus tard pour des séjours plus longs.

Si l'hôpital ne choisit pas ses patients, le secteur privé, très implanté à Marseille avec la moitié des lits, attire les actes standard et laisse à l'hôpital public les actes les plus lourds. Chaque année, plus d'un millier de personnes (15% des malades) sont adressées aux assistantes sociales de l'hôpital public⁸.

Il faut aussi souligner que le bénéfice du RSA ne permet pas un accès de plein droit à la CMUC et que le plafond de ressources pour avoir droit à la protection complémentaire est très inférieur au seuil de pauvreté. En 2011, il s'établit à 647 € / mois pour une personne seule et 971€/mois pour 2 personnes.

⁸ La Provence du 4-10-10

Conclusion : combattre la pauvreté

Cette situation sociale singulière de Marseille qui perdure malgré un redressement économique reconnu interpelle les acteurs publics sur les mesures à prendre pour combattre la pauvreté.

La responsabilité première de cette politique relève de l'État. Mais dans une conjoncture difficile, ce sont les collectivités territoriales qui, en son lieu et place, conduisent tout un ensemble de mesures en faveur des ménages les plus précaires. Elles s'appuient sur un tissu associatif important où les professionnels de l'action sociale et les bénévoles de la solidarité jouent un rôle de premier plan à Marseille.

À court terme, les mesures sociales permettent aux ménages les plus pauvres, de ne pas tomber dans la précarité, voire la misère. À très court terme et au nom de l'urgence, le SAMU social et l'unité d'hébergement d'urgence assurent les conditions de la survie aux sans domicile fixe. Le secteur associatif et les CHRS proposent des repas, des vestiaires, l'accueil de jour et de nuit, des soins médicaux, des conseils juridiques ...

L'ampleur des exclusions sociales invite cependant à accroître les moyens accordés à ces structures pour leur permettre d'améliorer leurs encadrements. L'afflux d'un millier de personnes d'origine roumaine à Marseille pour lesquelles aucune solution pérenne n'a pu être construite invite les responsables de l'urgence à des mesures rapides, notamment en matière de logements.

Mais cette population n'est pas la plus nombreuse. Les allocataires des minima sociaux qui n'ont souvent pour seules ressources les produits de la solidarité nationale, invite l'État et le Conseil Général à ré-examiner les conditions d'accès à ces minima sociaux dont certains ayant droits ne le savent même pas. Au-delà de l'urgence, l'intégration de cette population ne peut que passer par un logement et un emploi.

La construction et la rénovation de logements sociaux et très sociaux est absolument nécessaire car la première intégration se fait par le logement. L'accès à l'emploi est complexe dans la conjoncture d'aujourd'hui. C'est vers l'insertion, l'accompagnement personnalisé, les contrats de travail aidés qu'il convient de mettre en œuvre pour ces ménages exclus de la vie économique et sociale.

Restent les ménages les plus nombreux ; au seuil de la précarité, qui vivent leur exclusion en silence ou s'adressent aux restaurants du cœur en cachette. Leur situation est difficile : ils n'ont pas accès aux minimums sociaux mais ont un revenu trop faible pour vivre dignement. On trouve parmi eux des travailleurs pauvres, des temps partiels nombreux, des postes de travail peu valorisants, des horaires décalés. Une politique s'impose pour améliorer leurs conditions de vie : tarifs préférentiels dans l'accès aux services, gratuité des transports et des cantines, prise en charge des frais de scolarité, aides alimentaires, accès au logement...

Sur le temps long, les questions premières à résoudre sont bien celles de l'emploi, du logement et de la formation. Il est bien évident que les réponses ne sont pas le seul résultat des politiques locales. Une relance de l'activité économique traduite par une offre d'emploi à la hauteur de la demande, un vaste programme de constructions et de rénovation de logements sociaux et un accès plus facile aux savoirs sont les chemins les plus pertinents pour vaincre la pauvreté.

2/ Les Semaines Sociales de France en 2013

22/23/24 novembre 2013
Lyon-Villeurbanne
• Paris • Strasbourg

Semaines
Sociales
de France

**Réinventer
le travail**

88^e Semaine sociale de France
www.ssf-fr.org

Cette 88^e Semaine Sociale de France qui pour la première fois s'est déroulée sur trois villes en même temps, a réuni 2800 participants dont environ 600 à Lyon. 43 participants sont venus de Marseille et sa région. Le dimanche matin 24 novembre, lors d'un débat avec les responsables des principaux syndicats français, fut examinée la proposition des Semaines Sociales d'instituer un "Livret professionnel universel". Cette innovation permettrait d'attacher à la vie professionnelle des travailleurs un ensemble de droits fondamentaux. Le Secrétariat Social y reviendra au cours de l'année 2014. Les pages qui suivent présentent les travaux de l'atelier dont le Secrétariat social a assuré l'animation.

La précarité de l'emploi n'est pas une fatalité

La 88^e session des Semaines sociales de France (SSF) a eu lieu, du 22 au 24 novembre, sur le thème « *Réinventer le travail* ». Le Secrétariat Social de Marseille, correspondant local des SSF, a animé quatre ateliers sur le thème de la précarité de l'emploi.

La précarité de l'emploi augmente et contribue à remettre en cause la dignité du travailleur et la sécurité de son emploi. Certaines catégories sociales sont particulièrement affectées. Les jeunes en sont aujourd'hui les premières victimes: accès au premier emploi de plus en plus incertain, périodes d'alternance entre petits boulots, chômage et formation. La situation est particulièrement difficile pour les femmes peu qualifiées, les personnes victimes d'un handicap et les travailleurs saisonniers. Quelques idées, issues des ateliers animés par le Secrétariat Social de Marseille, sont proposées à la réflexion des chrétiens.



SSF

Retour à l'emploi dans les zones en reconversion industrielle

Dans les territoires héritiers d'une ancienne tradition industrielle, les fermetures d'usines engendrent des taux de chômage très élevés qui transforment des ouvriers qualifiés en travailleurs précaires. La démarche à suivre consiste à leur redonner confiance, faire reconnaître leurs compétences. C'est un travail d'accompagnement personnalisé sur un temps long.

Les travailleurs précaires éloignés de l'emploi

Les personnes éloignées de l'emploi depuis plus d'un an sont généralement peu qualifiées, peu mobiles, et souvent découragées. La dimension la plus importante du retour à l'emploi est celle de la qualification. Sont directement interpellés les organismes de formation, dans le cadre de parcours à organiser collectivement.

Emplois précaires dans les services à la personne

Les employé(e)s dans les services à la personne travaillent généralement à temps partiel chez des particuliers, avec des horaires décalés. Il est

essentiel de mettre en place une politique de professionnalisation des personnels de ces services pour les qualifier sur des diplômes d'État, avec des grilles de rémunération correspondantes.

La précarité des entreprises

La précarité de l'emploi ne doit pas masquer la précarité de certaines petites entreprises, artisanales, commerciales ou industrielles, de plus en plus ouvertes à la mondialisation, soumises à des charges importantes et très dépendantes des fluctuations des marchés. Il est indispensable de les positionner dans des réseaux de conseils et d'accompagnement.

Retour à la doctrine sociale de l'Église

Chacun pourra mesurer le grand écart entre la conception du travail qu'a l'Église et la précarité de l'emploi qui touche la plus grande part des travailleurs en France.

Les chrétiens partenaires du marché du travail (salariés, entrepreneurs, service public de l'emploi, collectivités territoriales) sont invités à ne pas ramener la question du travail à la simple question de l'emploi, mais à savoir l'élargir pour lui reconnaître tout son sens. Associer l'homme à la création, c'est ne pas séparer le travailleur de l'œuvre.

Un compte rendu de ces travaux peut être demandé au Secrétariat Social de Marseille: secretariatsocial.cc@orange.fr

88 ° semaines sociales de France
Réinventer le travail

Lyon 23 novembre 2013

Atelier 11 « La précarité de l'emploi »
Exposé introductif : Philippe Langevin- Secrétariat social de Marseille

Tous les emplois ne sont pas comparables. Il y a peu de points communs entre les emplois valorisants et enrichissants, généralement qualifiés mais pas toujours, et les emplois pénibles et répétitifs, généralement non qualifiés mais pas toujours non plus. L'emploi est pourtant, dans nos sociétés occidentales, le facteur premier qui détermine, par sa contrepartie, un niveau de vie, une assurance retraite, par son rôle économique une reconnaissance sociale. Il donne un statut aux travailleurs.

Mais tous les travailleurs n'ont pas le même statut. Une part croissante des emplois, dans une conjoncture économique difficile marquée par le niveau du chômage, peut être qualifiée de précaires. Un emploi précaire est un emploi qui, limité dans le temps, ne permet pas de garantir à la personne une stabilité des ressources dans un avenir proche ni de se valoriser dans son travail.

Un emploi peut être précaire par la nature du contrat de travail. Juridiquement, on regroupe dans cette catégorie les contrats à durée déterminée, les missions d'intérim, les temps de travail partiel subi en attente d'un temps plein qui s'exercent dans des conditions de travail pénibles, faiblement rémunérés et peu qualifiés. Plus du quart des salariés s'estiment en situation précaire ou instable. Cette précarité de l'emploi alterne des périodes de temps d'emploi et de temps de chômage, quelques fois de formation. Il peut l'être aussi par les risques professionnels. Un certain nombre d'enquêtes démontrent que la part des salariés déclarant subir des contraintes physiques, morales ou en termes d'exigence de résultat progresse. Le travail à la chaîne n'a pas disparu. La précarité de l'emploi est aussi celle des travailleurs pauvres dont le niveau de salaire ne permet pas de franchir le seuil de pauvreté. Deux millions de salariés, le plus souvent au SMIC et à temps partiel, sont dans cette situation. Le temps partiel subi est aussi un facteur de précarité de l'emploi. La part des salariés dans cette situation est passée de 8,6 % en 1982, à 17,6% en 2008.

Certaines catégories sociales sont particulièrement affectées par la précarité de leur emploi. C'est ainsi que la précarité de l'emploi féminin prend diverses formes : temps partiel subi, horaires atypiques, harcèlements, usure professionnelle. Les jeunes sont aujourd'hui les premières victimes de la précarité. L'accès au premier emploi, de plus en plus difficile, passe par des périodes incertaines d'alternance entre petits boulots, chômage et formation. La situation peut être difficile pour les personnes victimes d'un handicap ou tragique pour les personnes privées de liberté.

Certains métiers installent leurs salariés dans la précarité. Les services à la personne, premier secteur dans les créations d'emploi, en est un bel exemple tant sont précaires les conditions de travail des salariés. Mais les 850 000 contractuels de la fonction publique, notamment dans l'éducation et les métiers de l'animation et de la petite enfance sont aussi des emplois précaires.

La situation des travailleurs saisonniers est instable et incertaine. Les petits boulots sont souvent le seul revenu d'actifs en grande difficulté ou des facteurs de survie pour des chômeurs de longue durée.

Les employés et les ouvriers non qualifiés cumulent les facteurs de précarité. Les contrats aidés, limités dans le temps et en forte augmentation ne facilitent pas toujours une insertion professionnelle durable.

22% des actifs connaissent des trajectoires d'emploi marquées par la précarité. Il peut s'agir de la situation de salariés autrefois stables qui ont connu une rupture professionnelle ou qui sont sous la menace de perdre leur emploi et leur statut ou d'ouvriers et employés peu qualifiés sans perspective de carrière.

En définitive, les emplois précaires concernent une part croissante des emplois que l'on peut évaluer dans le tableau ci-dessous. Mais on ne peut pas ajouter ces chiffres, la même personne pouvant relever de catégories différentes.

| Emplois précaires 2011 | |
|---|-----------|
| <i>D'après le contrat de travail</i> | |
| Contrat à durée déterminée | 2 169 000 |
| Intérimaires | 543 000 |
| Apprentis | 371 000 |
| <i>D'après le temps de travail</i> | |
| Travailleurs à temps partiel | 4 617 000 |
| Personnes en sous-emploi | 1 312 000 |
| <i>D'après la catégorie socio- professionnelle</i> | |
| Ouvriers non qualifiés | 1 879 000 |
| Employés non qualifiés | 3 469 000 |
| <i>D'après les conditions de travail</i> | |
| Services à la personne | 1 900 000 |
| Travail à la chaîne | 934 000 |
| Surveillance permanente de la hiérarchie | 6 104 000 |
| Contraintes physiques | 906 000 |
| <i>D'après le revenu</i> | |
| Travailleurs en dessous du seuil de pauvreté | 2 000 000 |
| <i>D'après les caractéristiques du travailleur</i> | |
| Personnes en situation de handicap | 120 000 |
| Saisonniers | 1 500 000 |
| Contrats aidés | 500 000 |
| Prisonniers | 25 000 |

Les semaines sociales sont l'occasion de replacer ce débat par rapport à la doctrine sociale de l'Eglise. Les encycliques rappellent que « c'est en tant que personne que l'homme est sujet de travail et non pas un objet assimilé à un simple instrument de production ». Leurs références à un ordre moral ou social témoignent que le travail doit être créateur, « car si l'homme se réalise et accomplit sa vocation d'homme dans le travail, alors le travail sert l'homme » (Jean-Paul II).

Chacun pourra mesurer le grand écart entre la conception du travail de l'Eglise et la précarité de l'emploi qui touche la plus grande part des travailleurs en France. Que veut dire en effet la dignité du travail pour les actifs privés d'emploi ? Que signifie la qualité du travail quand, de plus en plus intensif, soumis aux contraintes de la productivité, il oublie les travailleurs comme hommes et les ramène à un simple facteur de production ?

Car souligne Benoît XVI, « les conditions de travail difficiles ou précaires révèlent l'injustice qui pénètre profondément la vie sociale ».

On ne peut que constater, dans la société d'aujourd'hui, que, dans un contexte de mondialisation sans contrôle, de pressions continues sur la plupart des salariés, d'exigence de rentabilité et de productivité, le travailleur précaire devient une marchandise, une souffrance, une variable d'ajustement qui l'éloigne de la Création. Le travailleur privé d'emploi est privé de dignité ; celui dont l'emploi ne permet pas de se réaliser aussi. Le travail perd son sens quand il ne permet pas l'accomplissement et devient une contrainte.

Les chrétiens partenaires du marché du travail (salariés, entrepreneurs, service public de l'emploi, collectivités territoriales) sont invités à ne pas ramener la question du travail à la simple question de l'emploi mais de savoir l'élargir pour lui reconnaître tout son sens.

Associer l'homme à la création, c'est ne pas séparer le travailleur de l'œuvre. C'est reconnaître que les tâches les plus simples demandent de la qualification qui ne s'apprécie pas seulement en termes de diplôme. Tout travail est création. Il faut combattre de fausses évidences qui associent le travail d'exécution aux bas salaires et à la précarité. La gestion des ressources humaines doit être conçue non seulement au bénéfice de l'employeur mais aussi pour l'employé.

Respecter les personnes signifie que le travail ne peut pas se réduire à un simple échange de biens, d'un temps contre un salaire. La valeur du travail est liée à la personne qui l'accomplit qui doit se sentir reconnue pour pouvoir s'épanouir. Les travailleurs pauvres qui exercent ce que l'INSEE nomme pudiquement des « formes particulières d'emploi » ne sont pas respectés. Le travail s'exprime aussi dans une communauté qui est celle du milieu de travail : entreprise, service public, association...

Responsabiliser consacre l'unité de l'acte humain. Retrouver le sens du travail implique de reconnaître aux travailleurs la capacité de se considérer comme responsables de leurs tâches à tous les niveaux de la hiérarchie. Le travail à la chaîne en relève pleinement, comme les nouveaux emplois dans les services ou les emplois publics.

Donner à chacun ce qui lui appartient renvoie à une politique juste en matière de rémunération qui ne réserve pas les hauts salaires à une catégorie particulière de responsables. Les écarts de salaires sont à un niveau invraisemblable que rien ne peut justifier, ceux entre niveaux de revenus sont encore plus élevés. Ce sont toutes les règles de rémunération qui sont à revoir pour que tout travail donne lieu à un salaire juste qui permette aux travailleurs de s'accomplir.

Vivre la solidarité renvoie à une phrase de Jean- Paul II : « Travailler, c'est travailler avec les autres et pour les autres ». Dans la mesure où personne ne peut « vivre pour soi », la solidarité dans le travail doit se décliner à tous les niveaux : au sein de l'entreprise ou de la collectivité, mais aussi dans l'enracinement de l'employeur dans son milieu, ses environnements, son territoire, ses fournisseurs et ses clients.

88è Semaines sociales de France
Réinventer le travail
Lyon 23 novembre 2013

Atelier 11 « La précarité de l'emploi »

Sous-atelier "LES TERRITOIRES ABANDONNÉS" (Xavier Blanc)

*"Faire face à la pauvreté dans les territoires sans emploi.
Comment stimuler et aider les actifs à prendre place
dans la vie économique et sociale ?"*

Objet : Se questionner sur la précarité et la pauvreté induite par l'absence d'emploi dans les espaces "abandonnés", les illustrer par des témoignages concrets, faire apparaître les problématiques et si possible proposer des pistes concrètes...

La mondialisation, les progrès technologiques qui bouleversent la circulation de l'information des biens et services entraînent des changements rapides dans l'économie qui se développe sur des schémas sans cesse remis en cause. Notamment, les lieux de production et d'échanges peuvent se déplacer sans crier gare et sans que les autorités publiques ne parviennent à anticiper...

Des territoires entiers (ou des secteurs d'activité) peuvent très rapidement devenir des lieux très éloignés du modèle normal en cours dans nos sociétés "développées" où l'emploi permet aux familles avec la protection de l'état providence de participer à la communauté nationale, et tomber dans des zones de quasi non droit... l'ampleur des zones et secteurs d'activité qui laissent des populations sans emploi pointe les limites de l'Etat providence qui ne parvient pas à protéger ses citoyens

Les mouvements et les associations naissent souvent dans les moments de crise, devant les défaillances de l'Etat. Elles sont d'abord confrontées à des demandes matérielles mais très rapidement, elles prennent conscience que les vrais besoins sont ailleurs.

Ainsi, Le Secours Catholique retrouvant les fondements de la doctrine Sociale de l'Eglise, fait évoluer son action vers la présence et l'écoute auprès des personnes en difficulté, la stimulation et l'accompagnement des initiatives individuelles et collectives pour réintégrer la vie économique et sociale...

Nous vous proposons d'illustrer par deux témoignages sur

- Un parcours de la pauvreté du fait de l'absence d'emploi à l'activité et l'existence sociale dans un environnement précaire
- nos démarches depuis l'analyse des forces et faiblesses des territoires, l'installation durable sur le terrain de structures d'écoutes et de soutien, la mise en oeuvre d'actions de développement social...

Xavier Blanc
Président de la délégation du Secours catholique de Marseille

88^e Semaines sociales de France
Réinventer le travail
Lyon 23 novembre 2013

Atelier 11 « La précarité de l'emploi »

Sous-atelier "LES JEUNES ET LA PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI (François Lapena)

« Les jeunes sont les premières victimes de la précarité en France. Le récent rapport de l'observatoire de la jeunesse et de l'éducation populaire révèle que près du quart des jeunes vivent en dessous du seuil de la pauvreté et conclut que l'augmentation de leur taux de chômage et la précarisation des conditions d'emploi en constituent les principales raisons.... » (Philippe Langevin).

L'accès à l'emploi est de plus en plus difficile, l'accès au premier emploi devient parfois, et même trop souvent, de l'ordre de l'impossible pour celles et ceux qui sont le plus éloignés, parce que déjà à l'écart par l'accumulation des difficultés qu'ils doivent affronter..... Au point d'être renvoyé au statut d'objet « d'inemployable ».

C'est à ce redoublement de la fatalité et de l'impossible que nous proposons de nous attacher, pour faire front, pour poser d'autres points d'ancrage. Nous en parlerons notamment à travers le dispositif des POINTS ANIMATION PRIORITAIRE EMPLOI JEUNES soit en 5 lettres PAPEJ⁹

Cette expérience sera exposée, par les acteurs de terrains qui oeuvrent à sa réussite, elle servira d'introduction et de fil rouge aux travaux de notre groupe. Simplement considéré à titre d'exemple, ce témoignage qui s'appuie sur un mode d'actions concrètes et mesurables cherche pour les jeunes les plus éloignés, les plus en déroute.....comment les rapprocher et leur faire croiser les dispositifs de l'emploi.

Les points d'ancrage des PAPEJ (aujourd'hui MOVE) constituent un réseau d'acteurs de proximité sur les territoires cibles de la politique de la Ville de Marseille. Intégrés dans les Centres sociaux de ces quartiers, ils répondent à une question simple, du moins dans son énoncé « comment à partir de situations les plus extrêmes, rester attentifs, ouverts à la recherche à l'innovation et à l'invention pour construire et aller vers l'emploi. »

Bien sûr la précarité marque de son empreinte les contenus et les contours de l'emploi elle prépare l'acceptation de conditions de travail incertaines jusqu'à la mise à l'écart insupportable de plus en plus de jeunes. Mais les réseaux de solidarité grandissent eux aussi.....

« Nous ferons une présentation rapide du dispositif. Nous ferons l'exposé des constats que font les PAPEJ (MOVE) sur le terrain : le conflit emploi-travail, les représentations des jeunes vis à vis de l'emploi, les paradoxes de l'accompagnement à l'emploi ... en termes de perspectives nous donnerons un éclairage sur les enjeux liés au développement et à la dégradation des PAPEJ (MOVE) »

Les participants de l'atelier seront invités à répondre par leurs propres expériences de terrain. Puissent nos échanges consolider et enrichir les forces des possibles pour aller à l'encontre de ce qui semble aller de soi.

François LAPENA
Président de l'Union départementale des Centres sociaux des B-du-R

14.09.2013

⁹ Ce dispositif a été récemment renommé « Mouvement vers l'emploi » soit MOVE

88è Semaines sociales de France
Réinventer le travail
Lyon 23 novembre 2013

Atelier 11 « La précarité de l'emploi »

Sous-atelier "LES SERVICES À LA PERSONNE"

(Philippe Langevin)

Dans une conjoncture économique difficile marquée par une pénurie d'emploi et un fort taux de chômage, les emplois dans les services à la personne constituent l'activité qui crée le plus d'emplois et contribue de ce fait à la réduction du sous-emploi. Les services à la personne désignent l'ensemble des services effectués à domicile chez un particulier et qui contribuent à simplifier sa vie quotidienne. En 2010, 1,8 million de salariés, hors assistantes maternelles, ont travaillé au domicile de particuliers pour des services à la personne, soit 5% des salariés en France. La politique de l'emploi facilite par des exonérations sociales et fiscales ces emplois dont l'utilité sociale n'est pas contestable. Elle s'efforce d'en contrôler la qualité.

Les services rendus au domicile des particuliers répondent aux transformations de notre société : le vieillissement de la population, l'activité professionnelle féminine, l'accroissement du temps des déplacements ne permettent pas aux familles de consacrer le temps nécessaire à l'exercice de leurs responsabilités sociales pour la garde de leurs jeunes enfants ou de leurs parents vieillissants, l'entretien de l'habitation et les travaux ménagers, le soutien scolaire, l'assistance aux personnes victimes d'un handicap... Tout discours sur cette activité met en évidence les avantages qu'en retirent les familles.

Le thème de cet atelier est de se pencher sur les conditions de travail des salariés qui rendent ces services en soulignant leur grande précarité. On peut constater en effet que ces emplois sont surtout occupés par des femmes sans qualification soumises à des horaires de temps partiel contraint.

La faible durée du travail d'emploi rémunéré au SMIC signifie de faibles rémunérations. Plus de la moitié de ces salariés sont à temps partiel et ont plusieurs employeurs. Le tiers d'entre eux sont du personnel de ménage. La durée cumulée des activités ne dépasse pas 20 heures par semaine. Les horaires dans les services à la personne sont atypiques. Ils obligent les salariés à cumuler des morceaux d'emplois chez des employeurs localisés dans différents quartiers souvent éloignés les uns des autres, entraînant des temps de transport significatifs. Par exemple, les aides à domicile des personnes âgées dépendantes réalisent en moyenne 15 visites par semaine. Toutes les études mettent en évidence l'isolement des salariés de l'aide à domicile qui doivent gérer seuls les situations de conflits. Ces personnes n'ont pas de perspective de carrière et peu de protection syndicale.

L'objectif de cet atelier est de réfléchir sur les mesures à prendre pour transformer ces emplois précaires en emplois valorisants permettant à celles et ceux qui les occupent de s'accomplir et de progresser. Il s'agit aussi d'éviter le poids actuellement considérable des emplois non déclarés, encore plus précaires. La plupart des mesures prises pour faciliter ces emplois concernent l'appui aux employeurs. La réflexion à engager concerne les employés.

Au-delà, se pose une question plus fondamentale encore. Ce type d'emploi constitue-t-il une avancée sociétale ou annonce-t-il le retour de ce qu'on nommait autrefois le petit personnel de maison ?

André Gorz avait bien posé l'alternative : emplois de services ou emplois de serviteurs ?

Philippe Langevin, économiste
Professeur à l'Université de sciences économique d'Aix-Marseille

88^e Semaines sociales de France
Réinventer le travail
Lyon 23 novembre 2013

Atelier 11 « La précarité de l'emploi »

Sous-atelier "LA PRÉCARITÉ, NOUVELLE NORME ?"

(Pierre Laburte)

La norme de l'emploi stable, correspondant au contrat à durée indéterminée, a été élaborée au cours des « Trente Glorieuses ». Préalablement, il fut un temps où le travail salarié constituait un échec, une condition précaire...

Ce contrat à durée indéterminée, est sous sa forme juridique l'aboutissement d'une longue histoire sociale. Avec la crise des années 70 et 80, se développent les formes particulières d'emploi (CDD, intérim, temps partiel, travail intermittent, stages...) parallèlement à l'accroissement du chômage en nombre et durée.

Cette norme de l'emploi stable s'est émietlée, va-t-elle, doit-elle faire la place à la précarité comme nouvelle norme ?

Le contrat social, lien entre l'entreprise et le salarié, se distend. L'entreprise génératrice de l'emploi, porte-t-elle la responsabilité de l'instabilité, de la précarisation du contrat avec le salarié ?

L'entreprise est également soumise à la précarité, et sa capacité de projeter son avenir sur le moyen/long terme est de plus en plus faible.

Quelle entreprise, aujourd'hui, est en mesure de s'engager sur la réussite de ses plans industriels et commerciaux ? La pression et l'organisation des marchés fragilisent les entreprises et privent les dirigeants d'engagements forts.

Les *marchés économiques*, liés à la libéralisation et à la mondialisation conduisent les dirigeants à mettre en œuvre des solutions de recherche de compétitivité qui détruisent potentiellement de l'emploi : délocalisation, sous-traitance, variabilisation à outrance des coûts de production. Les postes de main d'œuvre deviennent par ces contraintes eux-mêmes des postes variables.

Les *marchés financiers* ont une vision non productive de l'entreprise. Ils privilégient le rapport à court terme et l'élimination du risque. En conséquence, les axes stratégiques des sociétés cotées ont pour objectifs de satisfaire les attentes exprimées des investisseurs, et l'accès au financement des autres est lié à leur capacité à convaincre d'un rapport financier sans lien avec les possibilités de croissance de l'économie.

Les entreprises d'innovation, ou de fort besoin en qualité et excellence, conservent le besoin de fidéliser leurs salariés. Nous nous trouvons donc face à un marché de l'emploi avec un noyau offrant des emplois très qualifiés et stables, et une périphérie d'emplois variabilisés, assurant le fonctionnement de l'économie.

La conséquence est une situation où les acteurs, salariés et dirigeants, agissent de façon micro-économique, là où leur environnement est régi par la macro-économie et les choix politiques.

Comment concilier ces impératifs existants, avec la nécessité sociale de limiter, voire d'éliminer la précarisation de l'emploi (durée) et du travail (qualité) ?

Pierre Laburte
Chef d'entreprise
Membre du Mouvement chrétien des cadres (MCC)

3/ Activités diverses

En plus des deux chantiers principaux ci-dessus évoqués, le CCR-Secrétariat Social de Marseille a poursuivi comme les années précédentes ses activités associatives et sa participation à plusieurs rencontres ou débats.

Outre l'assemblée générale et les réunions trimestrielles du CA, le bureau s'est réuni tous les deux mois et a représenté l'association aux réunions nationales des Semaines Sociales de France, soit les réunions des antennes, les réunions du comité et l'assemblée générale.

Les articles sur "Un siècle de catholicisme social en Provence" publiés dans "Église à Marseille" d'octobre 2012 à octobre 2013, ont fait l'objet d'un tiré à part, remis aux participants du 110^e anniversaire. François de Bez et Gérard de Belsunce ont prononcé une conférence sur ce sujet à l'Opus Dei en mars 2013.

Des membres du CCR-Secrétariat Social de Marseille sont membres des Amis de Dialogue. Plusieurs sont intervenus à la Radio, en particulier à l'occasion de l'exposition sur la Bible à la Bibliothèque de l'Alcazar en février 2013 (sur le sujet "La Bible et l'argent") et pour annoncer puis rendre compte de la 88^e session des Semaines Sociales de France à Lyon en novembre 2013.

Enfin notre association a participé à des soirées-débat en partenariat avec d'autres associations :

- En avril 2013 au lycée Saint Vincent de Paul, avec les Amis de la Vie et la Pastorale des migrants à la suite de la pièce de théâtre "Pierre et Mohamed" jouée en novembre 2012
- En avril 2013 avec l'ICM et le MCC, pour une conférence sur "Chrétiens en politique"
- En mai 2013 à l'École de Provence, une rencontre-débat avec Gaël Giraud, à l'occasion de la parution de son livre "Illusion financière".

Le Secrétariat Social de Marseille (1903-2010)



Un siècle de catholicisme social en Provence

François de Bez Gérard de Belsunce

110 ANS DU SECRETARIAT SOCIAL DE MARSEILLE UN SIECLE DE CATHOLICISME SOCIAL EN PROVENCE

(*)

En écrivant l'histoire du Secrétariat Social de Marseille, François de Bez et Gérard de Belsunce se proposaient, certes, de satisfaire à un devoir de mémoire et de reconnaissance envers ceux qui avaient créé, développé, et marqué de leur empreinte profonde une institution qui perdure de nos jours. Mais ils furent conduits aussi, -et ils en éprouvèrent quelque fierté- à découvrir la foi, le talent, et la générosité de ces hommes et de ces femmes qui affrontèrent les problèmes de la société dans laquelle ils se trouvaient à la lumière d'une foi très vivante, et éclairés par la doctrine sociale de l'Eglise. Ils apportèrent à ces problèmes les réponses les plus appropriées. Ils surent s'adapter chaque fois au contexte et aux réalités changeantes de leur époque. Ils le firent en ordonnant toujours leurs initiatives à quelques principes «fondamentaux»: en particulier, le respect des personnes, le respect de la vie, la recherche et le service du bien commun.

Cette fidélité a structuré l'action des catholiques sociaux. Sur elle se fonde la permanence d'une institution encore vivante aujourd'hui, sa durée.

Si actives, si efficaces que soient les personnes, il faut un cadre institutionnel pour permettre à leur action d'exercer dans le temps sa véritable influence. Celle-ci s'apprécie mieux au delà d'une vie, elle se mesure souvent sur le long-terme. Ainsi le Secrétariat Social de Marseille a-t-il recueilli l'héritage de nombreux catholiques sociaux et permis à d'autres de concevoir, ou poursuivre et enrichir, une action sociale appelée à durer. Le livre réalisé voudrait témoigner d'une telle continuité.

Eglise à Marseille a bien voulu publier une série d'articles rédigés par les mêmes auteurs, qui complètent ou précisent ce livre. Que ses responsables en soient remerciés.

Le présent document les reprend. Deux autres ont été écrits par Natacha Tourseiller, responsable des Archives historiques diocésaines: ils détaillent le «Fonds Etienne Estrangin» (qui fut l'un des fondateurs de la Fédération des Alpes et de Provence, et du Secrétariat Social de Marseille), ainsi que l'ensemble du fonds s'y rapportant. La philosophe Marie-Jeanne Coutagne, présidente de l'Association des amis de Maurice Blondel a rédigé un texte sur le professeur aixois qui fut véritablement le «maître à penser» des créateurs et des premiers animateurs du Secrétariat Social. Cette riche matière pourrait donner lieu à une intéressante et originale étude universitaire.

L'objet du livre et de ces articles n'est pas seulement historique. Les problèmes sociaux changent au cours des ans, même si certains d'entre eux sont toujours d'actualité, tel celui de la pauvreté qui prend de plus en plus d'importance, à Marseille notamment. A la suite de nos Anciens, ces problèmes interpellent chaque fois les catholiques sociaux, chaque fois en termes de défis: nous avons à coeur de les relever.

(*) «Le Secrétariat Social de Marseille 1903/2010- un siècle de catholicisme social en Provence»

(Ouvrage couronné par l'Académie de Marseille- Grand prix historique de Provence 2011)

Edition La Thune, 2011 - En vente à la Librairie Saint-Paul - 47, Boulevard Paul Peytral - 13006 Marseille

Comédien
**Jean-Baptiste
Germain**

Mise en scène et musique
**Francesco
Agnello**

Pierre & Mohamed

Algérie, 1 août 1996

Dans le cadre de la
Semaine de Rencontre
Islamo-Chrétienne (SERIC)

Mardi 27 novembre 2012
à 20h30 (durée 1h)

Au Lycée St-Vincent de Paul
(La Petite Œuvre)
30 rue Stanislas Torrents
Marseille 13006
Métro Estrangin

Entrée : 10 Euros

Message d'amitié
et de dialogue interreligieux
entre Pierre Claverie,
dominicain et évêque d'Oran
et Mohamed Bouchikhi,
son chauffeur,
assassinés en 1996
à Oran.

Pièce donnée au festival d'Avignon
et jouée plusieurs mois à Paris

en partenariat avec :



Pierre et Mohamed, les acteurs

RENCONTRE-DÉBAT

Jeudi 16 MAI à 20 h

avec **Gaël GIRAUD**



À l'occasion de la parution de son livre
Illusion financière
aux Editions de l'Atelier



à l'École de Provence

42, Bd Emile Sicard
13008 MARSEILLE

